

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2293

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2293 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 5 685 000 \$ pour financer des travaux de protection, d'amélioration et de construction des bâtiments.*

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 février 2025.

Le présent règlement entre en vigueur le 10 février 2025 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 10 février 2025.

La Secrétaire d'arrondissement substitut

Anne-Sophie Bergeron